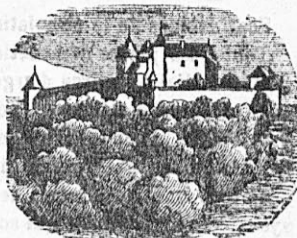




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9^h (dim. j. f. 1^h 30) 2^h 9^h 17. BULLE, dép. 5^h 10 (7^h 00) 11^h 55 7^h 20.

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9 50
 » . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Aux Chambres fédérales.

Conseil des Etats.

Dans sa séance de mardi, le Conseil des Etats liquide les divergences qui subsistent entre ses premières décisions et celles du Conseil national. L'autre jour, ce Conseil avait rayé du budget les 10 millions votés par le Conseil national en faveur de l'assurance vieillesse et invalidité. Mardi, il repousse également les 100 millions dont le prélèvement a été prévu dans le même but sur l'impôt de guerre.

De grosses dépenses ont été décidées par le Conseil fédéral qui, après coup, demande des bills d'indemnité. C'est ainsi que des baraquements ont été construits pour loger une partie des services provisoires de l'Office fédéral de l'alimentation. Ces baraquements ont coûté la jolie somme de 1,200,000 francs. C'est la carte à payer qui force la main des Conseils. Mais cela ne va pas tout seul devant les représentants des cantons qui ont vivement critiqué le système introuvé par le Conseil fédéral.

Cependant, le bill d'indemnité demandé, après les explications données par M. Motta, conseiller fédéral, est voté. Il est difficile de faire autrement.

Conseil National.

Les pleins pouvoirs sont de nouveau sur la sellette. Ils trouvent des adversaires tenaces et énergiques dans la personne de MM. les députés de Meuron et Seiler. Ce dernier estime toutefois que la minorité ne veut pas se montrer plus royaliste que le roi et que, du moment que les trois représentants de la Suisse romande au Conseil fédéral se rallient au point de vue de la majorité de la Commission, il n'est guère possible de ne pas accorder la prolongation des pleins pouvoirs.

M. de Rabourts critique vivement le système d'exemption dont a bénéficié la société allemande *Metallum*. Sans le prétexte que les actionnaires de cette société ne peuvent pas toucher plus du cinq pour cent du capital engagé, le surplus des bénéfices revenant de droit au gouvernement allemand, la Confédération a exempté *Metallum* des impôts sur les bénéfices de guerre et autres.

Il est évident que la thèse du Conseil fédéral est soutenable, les gouvernements étrangers ne pouvant pas être atteints par les impôts fédéraux.

Mais il y a cependant lieu d'examiner si une entreprise est dirigée et exploitée par un gouvernement ou non. Or, dans le cas présent, il apparaît indéniable que *Metallum* est une entreprise privée. Il n'y a pas lieu de rechercher où vont les bénéfices réalisés, mais bien plutôt quelle est la somme de ces bénéfices.

En exemptant *Metallum* des impôts de guerre, le Conseil fédéral a donc commis un abus de pouvoir dont pourrout se prévaloir tous ceux qui, directement ou indirectement, cherchent à esquiver le paiement des contributions de guerre. On ne saurait leur en faire un reproche, quand l'exemple leur vient des autorités elles-mêmes.

Enfin, reprenant la question des pleins pouvoirs, le Conseil National vote les propositions de la majorité de la Commission, qui représentent le point de vue de la Suisse allemande. Une fois de plus, nos Confédérés font lourdement sentir à la Suisse romande qu'elle est en minorité et qu'elle n'a qu'à se taire et à laisser faire. Cela peut aller quelque temps encore ; mais cela ne peut durer toujours. On verra malheureusement par la suite les conséquences de l'aveuglement des députés de la Suisse allemande. La Suisse romande aura du moins fait tout son devoir et on ne pourra pas lui reprocher de n'avoir pas eu voir ni d'avoir manqué de patriotisme. Quand le mal sera fait, on lui décernera tous les éloges que l'on voudra, quitte à recommencer à la première occasion.

Dans la séance de relevée, de nouvelles attaques sont dirigées par la députation romande contre l'exercice des pleins pouvoirs. Elle demande que la prolongation votée soit transformée en loi constitutionnelle et soumise à la votation populaire.

Mais cela ne fait nullement le compte de la majorité qui n'en est pas à s'inquiéter de la volonté du peuple. Par 69 voix contre 24 voix romandes, le Conseil National vote la clause d'urgence.

Le triomphe de Platten.

La *Neue Freie Zeitung*, organe du parti socialiste soleurois, publie sur le récent congrès socialiste suisse un article dont nous traduisons les passages suivants :

« Le parti socialiste suisse se trouve entre deux alternatives. Tout d'abord, c'est-à-dire au prochain congrès qui doit être convoqué sous peu, il devra décider s'il veut adopter le programme développé par Platten au congrès de Berne. La victoire de Platten fut une victoire de hasard. Sans doute, ce hasard fut soigneusement préparé par Platten et ses partisans ; cela ressort clairement de la répartition des délégués par sections : 90 délégués pour Zurich, 142 pour Berne, tous venus avec une opinion préconçue à la suite de la circulaire de Münch et garantissant d'avance la majorité.

« Le programme de Platten signifie sans ambages : la guerre civile sanglante. Toutes les méthodes pratiquées jusqu'ici dans la lutte du prolétariat sont jetées par dessus bord. Le but immédiat qu'il se propose est la dictature du prolétariat. Et ce but devra être atteint à la première occasion favorable, même s'il devait en coûter cent mille cadavres. Cela laisse Platten parfaitement indifférent, pourvu qu'il arrive à ses fins.

« Les délégués étaient fanatisés et médués par la démagogie de Platten. Mais nous, les vaincus de dimanche dernier, nous demandons la convocation d'un nouveau congrès extraordinaire qui n'aura pas à décider d'une question secondaire, comme l'est celle qui fut discutée à Berne, mais du programme du parti. Alors on verra si oui ou non notre parti sera le seul au monde à se placer d'avance et sans nécessité impérieuse sur le terrain de la violence. Alors aussi, il faudra congeler au divorce. Ceux qui sont pour Platten devront le suivre ; mais ceux qui ne le veulent pas n'en feront rien. »

Au sujet des tentatives de révolutionner l'armée.

Au sujet des tentatives de révolutionner l'armée par la formation d'organisation de soldats, un groupe de députés ont déposé au Conseil national l'interpellation suivante :

1. Le Conseil fédéral sait-il que nos soldats sont l'objet d'une propagande qui, au moyen de circulaires, de questionnaires et d'assemblées, cherche à les gagner à des lignes de soldate d'un caractère socialiste-révolutionnaire et à fomenter des révoltes en

condamnant toute participation à la défense nationale et en annonçant des « transformations sociales prochaines » ?

2. Le Conseil fédéral est-il décidé à répondre à l'appel de la grande majorité du peuple suisse en prenant sans délai toutes les mesures en son pouvoir pour combattre cette propagande criminelle et pour frapper les coupables ?

L'interpellation sera probablement développée au cours de cette session.

NOUVELLES SUISSES

Monnaies divisionnaires d'argent.

— Suivant un communiqué du Département fédéral des finances, sont admises en Suisse dans la circulation les monnaies divisionnaires d'argent suivantes :

Monnaies suisses. — Les pièces de 2, 1 fr. et 50 cent. (Helvétia debout) aux millésimes de 1874 et années suivantes.

Monnaies françaises. — 1. Les pièces de 2, 1 fr. et 50 cent. au type de la République (déesse) et aux millésimes de 1870 à 1896.

Les monnaies de ce type sont frappées de 1849 à 1851, puis sous la 3^e République, de 1870 à 1896, mais le 1^{er} janvier 1869, le gouvernement français a déclaré hors de cours celles qui avaient été émises de 1849 à 1851. En conséquence, sont seules admises aujourd'hui dans la circulation celles de ces monnaies qui portent les millésimes de 1870 à 1896. Toutefois les monnaies frappées dans ces années au type de la République (déesse) sont également exclues de la circulation lorsque le millésime n'est plus visible et qu'il n'est ainsi plus possible de distinguer ces monnaies des pièces démonétisées aux millésimes de 1849 à 1851.

2. Les pièces de 2, 1 fr. et 50 cent. à l'effigie de la cernose et aux millésimes de 1897 et années suivantes.

Monnaies belges. — Les pièces de 2, 1 fr. et 50 cent. à l'effigie du roi Léopold II et aux millésimes de 1866 à 1909 et celles à l'effigie du roi Albert I^{er}, aux millésimes de 1910 et années suivantes. En outre, les pièces de 2 et 1 fr. aux deux effigies, placées l'une au-dessus de l'autre, des rois Léopold I^{er} et Léopold II, aux millésimes de 1880 à 1880.

Sont exclues de la circulation :

Toutes les pièces démonétisées ; les monnaies divisionnaires d'argent suisses, françaises et belges qui sont usées à tel point qu'on ne reconnaît plus l'effigie ni les signes particuliers indiqués plus haut, de même les pièces ayant cours légal, mais qui sont mutilées, perforées, limées, rognées ou dépréciées par ablation du métal, par déformation ou d'une autre manière.

Pour ces monnaies usées, détériorées et mises pour ce motif hors de cours, la caisse d'Etat fédérale versera jusqu'à nouvel ordre et après examen préalable une bonification qui pourra s'élever au maximum jusqu'à 50 % de leur valeur nominale.

Les monnaies divisionnaires d'argent italiennes, grecques et françaises (à l'effigie de Napoléon III), n'ont plus cours légal en Suisse.

La loi d'application de la R. P. — Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil national a adhéré aux décisions du Conseil des Etats, consenti à introduire le cumul dans la loi d'application de la proportionnelle et à en rayer le vote obligatoire. Inutile de dire que les journaux ou les « démocrates indépendants » zuricois qui l'avaient accusé de sabotage pour ses deux premiers votes, ne l'en injurient pas moins.

Ce qui vient de se passer à Bâle, où l'augmentation de 2000 votants depuis les élections fédérales, a profité dimanche exclusivement aux partis bourgeois, semble bien établir que, tout au moins dans les villes, c'est cette catégorie d'électeurs qui fournit le plus d'abstentionnistes et que le vote obligatoire n'aurait pas profité aux bolchévistes.

Quant au cumul, rien ne prouve mieux les défauts originels que la nécessité invoquée pour l'introduire. Afin de parer aux manœuvres auxquelles la R. P. ouvre la porte, il a donc fallu permettre à l'électeur de mettre plusieurs fois sur son bulletin le nom du même candidat. De cette façon, un parti est certain de faire passer ses candidats les plus impopulaires, ceux que le peuple non masqué n'aurait jamais élus.

C'est bien un des cas où se justifie le mot appliqué par M. Clémenceau à la représentation proportionnelle, lorsqu'il l'a qualifiée de négation du suffrage universel.

La Suisse et la Ligue des nations. — Le Conseil fédéral a communiqué à l'Assemblée fédérale un rapport sur les travaux préparatoires concernant le problème de la Ligue des nations. Sont annexés à ce rapport un memorandum relatif à la neutralité de la Suisse et l'avant-projet d'une organisation de la Ligue des nations élaboré par la commission consultative nommée à cet effet.

Le Conseil fédéral a fait connaître ces deux documents aux puissances représentées à la conférence de Paris, ainsi qu'à tous les Etats avec lesquels la Confédération entretient des relations diplomatiques.

Le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé sur tous les points du projet de la commission. Cependant, il déclare d'une façon générale, aujourd'hui comme naguère, qu'il saute avec joie une nouvelle organisation internationale basée sur le droit et l'autonomie des peuples qui garantirait efficacement le maintien de la paix et empêcherait la guerre à l'avenir. Le Conseil fédéral se borne dans son rapport à mettre au courant l'Assemblée fédé-

rale sur les points essentiels du projet de la commission.

Il y a lieu de relever que selon ce projet, tous les différends entre les Etats trouveraient une solution définitive par les moyens pacifiques (conciliation, sentences judiciaires, médiation), de sorte que des guerres entre les membres de la Ligue des nations seraient à l'avenir complètement exclues. Le Conseil fédéral se propose d'adresser à ce sujet des rapports ultérieurs et de formuler éventuellement des propositions à l'Assemblée fédérale.

Les taxes postales. — D'après une dépêche de la Suisse, la direction générale des postes serait en train d'élaborer un projet élevant de nouveau les taxes postales.

Il serait inadmissible que ce projet ne fût pas soumis aux Chambres. Il faut espérer que la direction générale présentera en même temps le projet de réforme administrative attendu de puis si longtemps.

L'huile sans carte. — L'Office fédéral de l'alimentation avise les huileries que, pour faciliter l'écoulement des huiles indigènes, la vente des huiles comestibles peut se faire sans carte.

Les réquisitions de bétail. — L'Union des marchands de bétail suisses demande à l'Office fédéral de l'alimentation la suspension des réquisitions de bétail de boucherie par l'Office fédéral de la viande, la suppression prochaine des prix maxima pour le gros bétail et les veaux, la suppression de l'arrêté du 13 avril 1917 sur le commerce du bétail.

Les réquisitions de bétail seraient suspendues au milieu de février.

Vaud. — Avalanche de blé. — Le village de Saint-Saphorin sur Morges a livré 86 000 kg. de blé à la Confédération. Pour une commune de 200 habitants, voilà un bel exemple d'effort et de persévérance au travail. car il faut tenir compte que 80 à 90 mille kg. ont été fournis par 7 ou 8 propriétaires.

St-Saphorin est le village des gros fermiers et l'un d'eux a livré à lui seul 25 000 kg. de blé pour une valeur de 17.000 fr.

Neuchâtel. — Incendie à Serrières. — Un violent incendie a détruit l'autre nuit deux bâtiments de la minoterie Bossy et Cie, à Serrières. A 6 heures et demie, l'intérieur du deuxième étage s'est effondré. Une quantité de farine et de blé évaluée à 16 wagons est perdue.

Les pompiers ont eu de la peine à préserver du feu une papeterie voisine et un immeuble de la fabrique de chocolat.

A L'ÉTRANGER**Au Conseil de guerre interallié.****L'effet des destructions allemandes.**

Le Conseil de guerre s'est réuni lundi après midi. Il s'est occupé tout d'abord des conditions du renouvellement de l'armistice.

M. Klotz a donné ensuite connaissance de l'ouvrage publié en 1916 par le G. E. M. allemand, prouvant le caractère prémédité et systématique des destructions industrielles en France. Il a donné un aperçu des répercussions qui résulteraient à l'avantage de l'Allemagne de l'annulation de certaines branches de l'industrie française. Il a versé aux débats l'analyse détaillée du volume.

La conférence de Prinkipo.

On nous communique de la Gazette de Lausanne l'extrait suivant d'une

lettre de Stockholm qui a pour auteur un rescapé de l'enfer bolchéviste :

Quelle étrange idée de vouloir entrer en pourparlers avec les bolchéviques ! On voit bien que ni les uns ni les autres de ceux qui le proposent ne savent ce que sont ces gens-là ! Entret-on en pourparlers avec des assassins, des échappés de bagnes, des apaches ? Il semble que les seuls qui y entendent quelque chose, l'ancien ministre de Danemark Scavenius et le chargé d'affaires de France, ne parviennent pas à se faire écouter, eux qui en savent long...

A Narva, repris l'autre jour par les Estoniens et les volontaires finlandais, ces bandits ont commis, comme partout ailleurs, des abominations ; ils ont massacré des femmes et des enfants ; une femme a été soulevée de terre à la pointe des baïonnettes !

Et c'est avec les représentants de ces sauvages que les Alliés vont traiter ? Mais c'est de la folie ! Ah ! ils s'en repentiront, mais ce sera trop tard. Ils feraient mieux d'envoyer un peu de secours à l'Estonie.

Le bétail américain.

Les rapports du département de l'agriculture montrent que le bétail a augmenté aux Etats-Unis. Depuis 1914 au 1^{er} janvier, le nombre des porcs a augmenté de 16 millions, ce qui représente le chiffre le plus élevé jamais atteint dans l'histoire du pays. Le nombre des animaux laitiers a augmenté de 2 1/4 millions pendant la guerre et celui des autres bestiaux de 8 millions, ce qui représente la plus forte augmentation qui se soit produite depuis une vingtaine d'années.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Le Grand Conseil est convoqué en session extraordinaire pour le lundi, 24 février courant, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour de la séance :

Messages du Conseil d'Etat et communications diverses.

Projet de loi sur les suberges et l'alcoolisme.

Projet de loi sur l'assurance-maladie.

Tractanda de la session :**Projets de lois et décrets.**

1. Projet de loi sur les suberges et contre l'alcoolisme. 2. Projet de loi sur la chasse, 2^{me} débat. 3. Projet de loi sur l'assurance en cas de maladie. 4. Projet de loi sur l'assurance infantile ou mutualité scolaire.

5. Projet de décret autorisant les Entreprises électriques fribourgeoises à participer, par une prise d'actions, à la constitution de la Société anonyme « l'Energie de l'Onest Suisse ».

6. Projet de décret approuvant le projet d'endiguement général de la Singine chaude. 7. Projet de décret allouant un subside à la commune du Bas-Vully pour réfection des débarcadères de Praz et Sugiez. 8. Projet de décret approuvant le projet d'endiguement de la Lenggera. 9. Projet de décret allouant un subside à la commune de Cerniat. 10. Projet de décret allouant un subside à la commission des travaux de reconstruction du pont de Charmey, à Romont. 11. Projet de décret allouant un crédit pour l'agrandissement du chalet du Praz de la Chaux (Châtel-Saint-Denis). 12. Projet de décret autorisant l'acquisition de pâturages dans la vallée de la Singine chaude.

1. Rapport sur le résultat de l'élection du 23 février 1919 pour la nomination d'un député dans le cercle de la Broye, en remplacement de M. Jules Pillonel, décédé. 2. Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'exercice 1917.

3. Rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice en 1917. 4. Naturalisations. 5. Grâces. 6. Messages divers.

Compte de la caisse d'assurance des bâtiments contre l'incendie pour 1917.

GRUYÈRE**Soirée du F. C. Bulle.**

Fidèle à son habitude et après une saison sportive couronnée de succès, le Football Club de Bulle organise sa soirée annuelle à l'Hôtel de Ville pour le dimanche 16 février. Le programme composé d'une partie musicale et d'une partie littéraire satisfiera certainement les plus exigeants. La comédie vaudoise « Piclette » de M. Chamot, dont l'interprétation est suffisamment donnée par la dénomination des trois actes, *ça va, ça déva, ça reva*, déridera assurément les plus indifférents et occasionnera à chacun quelques instants de délassement. Du fait de la dernière mobilisation, le temps de préparation fut relativement court et bien qu'actrices et acteurs ne soient qu'amateurs, la pièce sera, nous l'espérons, rendue au mieux. L'auditoire pourra savourer ce bon vaudois du Gros de Vaud, les faits se passant dans un village de cette contrée. Pour ne pas déroger au proverbe, tout est bien qui finit bien, la soirée sera clôturée par un bal réservé aux membres d'honneur, passifs et actifs du Club.

Le F. C. Bulle tient en outre à faire remarquer que jusqu'après la soirée aucune demande d'entrée comme membre passif ne sera prise en considération. Il rappelle également au public que le levé du rideau aura lieu à 8 heures précises et que pendant l'exécution des morceaux les portes seront fermées. W.

Manifestation d'Avry.

Notre relation de la fête organisée à Avry-devant-Pont en faveur des soldats de la localité était incomplète. Le rendez-vous était donné à la Cantine à midi et demi ; un cortège se forma, précédé de trois dragons, du drapeau fédéral, de deux tambours et de quatre vétérans de la guerre de 1870. Puis arrivaient les soldats et les invités, avec les autorités et les organisateurs de la fête. La cortège se dirigea vers l'église où eut lieu une belle cérémonie religieuse, chant de *Magnificat*, du Cantique Suisse et d'un *Te Deum* ; puis on chanta un *Liberame* à l'intention du soldat Albert Perrotet, mort pour la patrie.

Un R. P. Capucin prononça une fort belle allocution, inspirée de sentiments patriotiques.

La cérémonie religieuse, terminée, les soldats déposèrent une couronne sur la tombe de leur cher camarade Perrotet, de Gurnefens.

La suite de la fête a été relatée dans notre dernier numéro. Ajoutons aux noms des orateurs déjà cités celui de M. Antoine Morard, député.

Monsieur et Madame Séraphin GRISONI et leurs enfants, à La Tour-de-Trême, et la parenté ont la douleur de faire part de la perte cruelle qui vient de les frapper en la personne de

MONSIEUR

Joseph GRISONI

leur bien-aimé fils, frère et parent, mort au service de la patrie, en Italie, à l'âge de 21 ans, le 12 février.

La messe d'enterrement aura lieu à l'Eglise de La Tour, lundi 17 février, à 9 h. du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.

Foire de février. — La foire de Bulle, sans avoir eu l'importance de nos grands marchés au bétail, a été très visitée et l'animation s'est prolongée assez tard.

La statistique communale a enregistré la présence de 210 têtes de gros bétail, 31 veaux, 15 moutons, 6 chèvres, 5 porcs d'élevage, 74 porcelets et 9 porcs gras.

Très recherchés, les porcelets ont bénéficié d'une très forte hausse. On en a payé jusqu'à 350 francs la paire. Les prix des porcs gras ont également très fortement augmenté, atteignant jusqu'à 6 francs le kilo.

L'Amérique nous envoie 10 millions de kilos de viande de porc et de lard. Cette marchandise sera la bienvenue des consommateurs et contribuera certainement à faire subir une certaine baisse à cet élément si important de notre alimentation.

Cinéma. — Dimanche et lundi, *Maciste* a fait salle comble et ce gros succès était mérité par la beauté du spectacle. Dimanche, sera donné *Jack*, inspiré du drame de François Coppée. Le programme sera complété par un film superbe, *Les marins de France*, et par des revues comiques.

A notre soirée-choucroute. — L'empressement est général et les inscriptions sont nombreuses déjà pour la soirée-choucroute de samedi, qui commencera à 7 1/2 heures. Nos amis savent que rien ne sera négligé de ce qui peut être préparé pour la rendre instructive et attractive. (Ne pas oublier la carte de pain.)

Avis aux abonnés.

Les cartes de remboursement de fr. 5.— pour l'abonnement de LA GRUYÈRE seront mises à la poste samedi soir. Nous prions nos abonnés

d'y faire bon accueil et leur remercions qu'elles ne sont présentées qu'une fois par le facteur.

Pour combattre

les refroidissements, la toux, l'enrouement, la pharyngite rien n'égale les Tablettes Gaba.



Ces tablettes Wybert, fabriquées autrefois par la pharmacie d'or à Bâle, sont en vente partout dans les boîtes blanches portant la marque Gaba ci-dessus, au prix fr. 1.75. Attention! So méfier des contrefaçons.

Occasion spéciale pour les Couturières!

FIL A COUDRE

FIL DORCAS et ALBION	la bobine 30 cts
FIL DIAMOND	la bobine 45 cts
FIL BROOKS	la bobine 85 cts
FIL marques diverses (Chien, Oiseaux et Lion)	la bobine 85 cts

N. B. En achetant une douzaine de bobines par numéro, nous accordons encore un Rabais spécial de 5 %.

Grands Magasins

AU LOUVRE BULLE

Ne manquez pas cette offre avantageuse.

PENDULETTES WOLTER-MØERI
Garantie 3 ans.

- N° 290 Pendulette, en bois sculpté, hauteur 18 cm., bon mouvement Fr. 2.75
- N° 508 Pendulette, très belle sculpture, comme gravure ci contre, très bon mouvement Fr. 3.95
- N° 701 Pendulette, sculpture riche et soignée, hauteur 22 cm., excellent mouvement Fr. 5.—

Réveil de précision Wolter-Møeri
Garantie par écrit 3 ans

N° 245 Réveil avec grande cloche, souvenir occupation de la frontière, mouvement de première qualité, réglé à la minute, sonnerie extra forte, avec cadran lumineux Fr. 11.75

Baromètre Chalet Wolter-Møeri

N° 502 Baromètre Chalet, bonne qualité et bon fonctionnement garantis. Meilleur prophète indiquant exactement le temps au moins 24 heures à l'avance, jolie garniture de chambre Fr. 3.—

Envoi contre remboursement. — Echange admis.

CATALOGUE ILLUSTRÉ
de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils sur demande gratis et franco.

C. WOLTER-MØERI
Fabrique d'horlogerie
LA CHAUX-DE-FONDS.

Hôtel-Restaurant à louer.

L'Hoirie de feu Nicolas Savoy, à Châtel St-Denis, offre à louer en mises publiques l'Hôtel des Bains, avec dépendances, qu'elle possède au dit lieu. Cet établissement, situé au centre de la ville et à la bifurcation de plusieurs routes cantonales, offre de réels avantages à tout preneur sérieux.

La mise aura lieu au dit hôtel, le mardi 4 mars prochain, et l'entrée en jouissance dès le 1^{er} avril 1919. Pour renseignements, s'adresser aux propriétaires, Châtel, le 14 février 1919.

Les exposants : Hoirie Savoy.

On demande pour de suite

Vendeuse

pour le rayon de CONFECTION, de préférence couturière pour dames, ainsi qu'une jeune fille comme

APPRENTIE MODISTE

S'adresser

Au Louvre, Bulle.

Pour cause de départ, le sousigné

vendra en mises publiques

le mercredi 19 courant, dès 2 heures de l'après-midi, devant son domicile, à La Cantine: 5 vaches, une vèlée, et une prête, une truie portante, un char, un traîneau, une charrette, une herse, une caisse à purin et une certaine quantité de foin, regain et paille à consommer sur place.

Paiement au comptant.
Alfred FRAGNIÈRE
aubergiste
Avry-dev. Pont.

HOMME
d'une quarantaine d'années cherche place pour la montagne.
S'adresser à **Publicitas S. A.**, Bulle, sous P. 316 B.

Mises publiques.

Le lundi 17 février prochain, dès 1 heure de l'après-midi, l'Office des Faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, à la Maison de Ville de La Roche, les biens suivants appartenant à la masse en faillite de Mme Sidonie Chassot Niquille: 2 moutons, 8 poules, 1 pendule, 1 canapé, 6 chaises, 2 tables, 2 lits, batterie de cuisine, lingerie, couvertures et bâches, quelques planches et carons, bardeaux, un tas de fumier et divers objets dont le détail serait trop long.

Bulle, le 12 février 1919.
L'Office des Faillites.

Bulle, pharmacie d'office
Dimanche 16 février
Pharmacie STREBEL

Cinéma Lux

Dimanche 16 Février.
Matinée 3 h. Soirée 8 h.

1. Thonne et ses environs.

Les marins de France

très intéressant.

2. Les Annales de la guerre.

JACK

très émouvant.

Grand drame en 4 parties, d'après le célèbre roman d'Alphonse Daudet.

3. La course au singe comique.

Prix habituels des places.

Joseph MENOUD

informe l'honorable public d'Écharlens et des environs qu'il reprend son métier de

cordonnier.

Travail à domicile et en journées.

Prix modérés.

Se recommande.

PERDU

jeudi dernier, de Pringy à Broc-Fabrique, un billet de 50 fr. Le rapporter contre récompense à Louis Andergon, Pringy.

Vente de bois.

La Commune de Bellegarde offre à vendre 270 mètres cubes de billons. 120 m³ sont exposés dans l'Oberbach et 150 m³ dans l'Eich.

Adresser les soumissions à M. le Syndic jusqu'à mercredi 19 février 1919, à 2 heures de l'après-midi. Pour voir les bois et prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. Albert Cottier, forestier, à la Villette.

Bellegarde, le 11 fév. 1919.
Le Conseil communal.

VENTE de BOIS par soumission.

La Commune de Gumeffens offre à vendre 100 m³ de billons situés dans sa forêt du Giblonx. Adresser les soumissions par écrit à M. le Syndic, jusqu'à mercredi 26 février, à 6 heures du soir.

Pour voir les bois et prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. Jules Fragnière, Conseiller, lequel sera à la disposition des amateurs lundi 24 courant.

Gumeffens, le 11 février 1919.
Le Conseil communal.

SCIEUR

Un bon scieur est demandé

dans importante usine des Franches-Montagnes (Berne). Fort gage et travail assuré à l'année à ouvrier sérieux. Place d'avenir. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser à **Publicitas S. A.**, BULLE, sous P. 329 B.

L'Usine DESPOND engage quelques

cylindriers et manoeuvres.

ON DEMANDE

pour le 15 mars, une apprentie blanchisseuse-repasseuse chez Mme Hännl-Zugg, 2^{me} étage, maison Gippa, Bulle.

On demande

de suite, dans un établissement, une brave et honnête fille, pour faire le ménage et aider au café.

S'adr. à **Publicitas S. A.**, Bulle, sous P. 311 B.

On prendrait 4-5 chèvres

en estive à la montagne. S'adresser à **Publicitas S. A.**, Bulle, sous P. 327 B.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie — GENEVE (Fondée en 1872)
Placée sous le contrôle du Bureau Fédéral des Assurances à Berne.

<p>Assurances en cas de décès. Mixtes, avec ou sans clause d'invalidité. Vie entière, à primes viagères ou temporaires. Terme fixe et Dotales, pour la constitution d'un capital en faveur d'enfants.</p> <p>La Compagnie conclut, en outre, toute autre combinaison d'assurances, au gré du proposant.</p>	<p>Rentes viagères immédiates. TARIF POUR HOMMES Montant de la rente pour un versement de 100 fr. A 60 ans Fr. 9,56. A 65 ans Fr. 11,44 A 70 ans » 14,10. A 75 ans » 17,62 Le tarif pour femmes est un peu inférieur.</p>	<p>Participation annuelle et progressive des assurés aux bénéfices de la Compagnie. Fonds de garantie Fr. 45,000,000.— Réserve de beaucoup supérieure à la valeur actuelle de ses engagements.</p> <p>Direction : 10, Rue de Hollande, GENEVE. — Tél. 39-47. Pour tous renseignements, s'adresser à : MM. Jos GENOUD, agent général, Châtel-St-Denis, Tél. 12. Pierre DOUSSE, agent principal, Le Mouret, Tél. 16. Marcel JOLION, agent principal, Farvagny, Tél. 1805-2. Inspecteur pour la Suisse romande : M. V. Karcher, 29bis, Chemin de Mirmont, Genève.</p>
--	--	--

Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Bulle
Dimanche 16 février 1919

Bureau 2 1/2 heures. Rideau 3 heures.
» 7 1/2 » » 8 h. précises.

Représentations théâtrales

données par le

Foot-ball-Club, Bulle

avec le gracieux concours de quelques Demoiselles.

- Le Rêve de des Grioux**
(2^{me} acte de Manon, opéra comique), chanté par M. H. Murith accompagné de piano Mlle M.-A. de Gottrau.
Le Soir, nocturne
duo chanté par MM. H. Murith et G. Pétremand accompagné de piano et violon
Mlle de Gottrau, M. A. Meylan.
 - Solos de violon avec accompagnement de piano.**
 - PICLETTE**
comédie villageoise en 3 actes.
1^{er} acte : *Ça va !* chez Jules Rapet.
2^{me} acte : *Ça déva !* chez Aloïs Dumont.
3^{me} acte : *Ça reva !* à l'auberge.
 - Partie récréative réservée exclusivement aux membres d'honneur, passifs et actifs du Club.**
Prix des places : Réservées, fr. 1.50 ; premières fr. 1.— ; secondes (debout) 60 cent.
- On peut se procurer à l'avance des cartes de places réservées à l'Hôtel de Ville.
Consulter les programmes.

Banque Populaire de la Gruyère à BULLE

Le coupon de dividende N° 22 de nos actions est payable dès ce jour, pour l'exercice 1918, à raison de 7 %, soit par
Fr. 14.—.
Bulle, le 10 février 1919.

L'ÉTUDE
de MM. COSANDEY et CLÉMENTE, avocats à FRIBOURG est transférée dès ce jour au N° 2 de la Route des Alpes, sur le même palier que la Banque Bettin et Cie.

Propriété à louer.

L'Hoirie de M. Paul Glasson met en location, dès le 22 février 1920 :

- Le domaine des « Granges », rière les commune de Tour-de-Trême et de Semsale.
- La gîte dite « La Grosse Obacca ».

Adresser les offres pour chaque propriété séparément jusqu'au 1^{er} mars 1919, à Mme Paul Glasson, 30, rue de Romont, à Fribourg, chez laquelle déposent les conditions.



Poudre MAYOR
le plus puissant tonique, dépuratif et antitépidémique pour le bétail, connu jusqu'à ce jour

Seuls fabricants : AIF. DELISLE & C^e, Lausanne.
Demandez partout la Poudre Mayor ou s'adresser à la maison ci-dessus
Exiges sur chaque paquet la signature B. MAYOR.
Prix par paq. : fr. 3.— le paquet ; 6 paq. fr. 2, 2.80 ; fr. 2.90, franco.

On demande un domestique de campagne

sachant bien traire.
Se présenter au plus tôt à l'Agence Publicitas S. A., Bulle.

Convalescence de la grippe, maladies chroniques, cicatrisation des ulcères. S'adresser au

Dr Robert ODIER

Coutance, 7, Genève, en envoyant les eaux du matin.

Eau-de-vie naturelle

de fruits, à fr. 4,20.
Livraison à partir de 20 litres, contre remboursement. Distillerie Bossotto, Luraghi, S. A., NYON. Téléphone 250.

On demande

pour de suite un
bon charretier.
S'adresser sous chiffre P 176 B à Publicitas S. A. Bulle.

Pour le 15 mai, on demande en Gruyère un petit appartement meublé de 2 ou 3 chambres, cuisine, eau, électricité, part à la cave et au bûcher.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 260 B.

Petits Oignons à replanter

1^{er} choix (environ 500 pièces au kilo) à fr. 2,10 le kilo. Fort rabais aux revendeurs. — Ch. VULLIEMIN, marchand grainier, à Lausanne.
Catalogue des graines gratis. — Petit Guide du jardinier- amateur, à 30 ct.

On cherche un domestique de campagne sachant traire et soigner les chevaux. — Offres avec références à Campagne Champ-de-Ban, Corsier/Vevey.

BOIS

pour constructions.
L'ASILE DE MARSENS offre à vendre par voie de soumissions environ 150 mètres cubes de bois de sapin pour constructions, préparés dans la forêt des Petits Praris, au bord du chemin. Pour voir les bois, s'adresser à M. Michel Dey, forestier, à Marsens.
Les soumissions par m³ sont à déposer, sous pli cacheté, au bureau de l'Economat, jusqu'au 22 février, à 5 heures du soir. L'adjudication sera prononcée par la Commission administrative.
Marsens, le 8 février 1919.

TRANSPORTS FUNÉBRES

à destination de tous pays.
Maison A. MURITH
Siège social à GENEVE
succursale : FRIBOURG, Téléphone 3.69
Rue de l'Université 6 et Rue du Lycée.
CERCUEILS et COURONNES en tous genres. — Tarifs très modérés.
CIERGES, articles funéraires.
Dépôts à BULLE : LOUIS PASQUIER, sacristain.
ROMONT, Charles Clément, ébéniste.
CHATEL-ST-DENIS, M. Emile Schreter.

Cabinet dentaire H. DOUSSE

Chirurg.-dentiste
BULLE Avenue de la Gare
Téléphone
Laboratoire de prothèse moderne.
Chatel-St-Denis Av. de la Gare
chaque jour

Attention !

Serres en ciment armé avec vitrage.
Indispensables pour obtenir les premiers semis du printemps.
Appareils pratiques. Prix avantageux.
En vente chez le fabricant :
M. TOMASINI, entrepreneur BULLE

Attention !

Faites réparer et fabriquer vos selles en bois, planches à laver et anges à pores, ainsi qu'aiguiser vos scies et haches, chez
GENILLOUD Louis
boisselier,
à la Trême, N° 334, BULLE.
Prière d'apporter en toute confiance.

Vente de bois de feu.

Lundi 17 février 1919, la Commune de MAULES vendra en mises publiques, dans ses forêts, une certaine quantité de numéros de bois d'éclaircies et dépérissants, tels que billons et carrens, monles, tas de rondins, tas de branches (chignons) et d'éclaircies.
Rendez vous des mises à 9 heures du matin devant la hallerie.
Le Secrétaire communal.

Travaux d'impression
Imprimerie Glasson Frères

Mises de bois de feu et de service.

Samedi 15 février, on vendra en mises publiques dans la forêt des Combes :
31 billons sapin, 60 stères hêtre et 2 lots de branches de hêtre.
Rendez vous des mises, à 9 heures, au Châlet.
Inspecteur des forêts du 3^e arrondissement.

Mises publiques

Sous réserve de ratification par les Autorités supérieures et compétentes, l'Asile de Marsens met en vente, par voie de mises publiques, l'emplacement et les abords de l'ancienne carrière située à la Fin de Plan, soit l'art. 456, plan folio 12, N° 16 de la commune de Riaz, d'une contenance de 1 hectare 394 perches.
Les mises auront lieu le mardi 25 février, à 2 heures, à Marsens, et commenceront par la lecture des conditions.
Marsens, le 11 février 1919.

Jeune fille est demandée

dans une boucherie pour aider aux travaux du ménage.
S'adresser à Publicitas S. A., BULLE, sous P 290 B.

A vendre
jument poulinière
âgée de 7 ans, portante depuis 1 mois.
S'adresser à M. Chausson, Café du Commerce, Bulle.

On cherche

de préférence à Bulle,
un appartement
de 3 pièces, exposé au soleil.
S'adresser sous P. 267 B. Publicitas S. A., Bulle.